

*L'ajournement*

ce que dit le député. De temps à autre, il déforme un peu la vérité en parlant de certaines personnes. Par exemple, il a dit que M. Cooper avait été défait aux élections de 1984. M. Cooper a été député en 1979 et en 1980. Il a une excellente réputation comme avocat depuis au moins 20 ans. Le député devrait avoir honte de laisser entendre qu'il n'est pas vraiment apte à être nommé à un poste politique.

Ce n'est pas non plus digne de lui de donner l'impression que le gouvernement ne fait rien à propos d'une affaire aussi grave dont le gouvernement se préoccupe tellement. Cette affaire avait été signalée à l'attention des Canadiens en 1977, bien avant notre arrivée au pouvoir. Depuis la fin de l'automne 1984, au moment où nous sommes arrivés au pouvoir, nous avons suscité de fortes inquiétudes à propos de cette question en la faisant discuter directement par notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) et son homologue américain (M. Shultz). Ils ont eu des discussions politiques à haut niveau à ce sujet.

Le député a parlé de la Commission Cooper en termes désobligeants. Cette enquête légale menée par un membre éminent du Barreau canadien a été demandée par le gouvernement dans le but de déterminer s'il y avait la moindre possibilité que le gouvernement du Canada ait été légalement responsable.

**M. Robinson:** C'était une mise en scène.

**M. Hawkes:** Il appelle cela une mise en scène. Il tient des propos intempestifs et essaie de tirer un avantage politique pour lui-même et son parti d'un problème humain très grave. Il se déconsidère lui-même en le faisant.

Le gouvernement envisage toujours la possibilité d'accorder une aide financière à ce groupe de personnes en vertu des lois actuelles. Non seulement nous avons fourni aux demandeurs tous les renseignements dont nous disposions au Canada pour les aider dans leurs poursuites intentées devant les tribunaux des États-Unis, mais nous avons insisté pour remettre à leur avocat tous les renseignements que nous avait fournis l'avocat du gouvernement américain. Cela, nous l'avons fait.

Le gouvernement demeure continuellement en communication avec les demandeurs et avec leur avocat. Déclarer, comme l'a fait le député, que le gouvernement n'a rien fait ne sert qu'à déprécier son intervention et sa question et à faire douter de la sincérité de son engagement envers ces neuf personnes. A mon avis, le gouvernement s'est montré plus sensible que le député à l'aspect humain de cette situation.

[Français]

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30.)